

developpement local, etudes et consultance

N°	Intitulé du programme	Justification	Objectif du programme	Aire d'exécution
1	VISION FOR CHANGE (V4C)	Le projet Vision For Change (V4C) vise à revitaliser le secteur du cacao en Côte d'Ivoire, notamment à Soubré, Buyo et Gueyo. Au nombre des activités confiées à l'ANADER figurent principalement celles relatives à l'appui des communautés rurales à l'élaboration des Plans de Développement Locaux du Terroir (PDLT) pour assurer leur autonomisation.	Contribuer à l'autonomisation des communautés rurales.	Direction Régionale Sud-ouest (Soubré)
2	APPUI AU SECTEUR AGRICOLE (PSAC), VOLET COMMUNAUTAIRE	Dans le cadre de la promotion du développement durable de la cacaoculture, le PSAC appuie les initiatives déjà engagées par le Conseil du Café-Cacao et ses partenaires en vue d'améliorer la productivité des vergers de cacaoyer. Il s'agit pour le programme de soutenir, les actions de formation des producteurs, de lutte contre le Swollen Shoot et de développement communautaire dans la région de la Nawa (Soubré).	Lutter contre la pauvreté en milieu rural, à travers une amélioration du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement et une amélioration de la valeur ajoutée créée.	Direction Régionale Sud-ouest (Soubré)
3	APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL (PSD)	La politique de décentralisation matérialisée par la mise en place des collectivités locales vise l'implication des populations, tant urbaines que rurales, dans l'identification, la conception et la gestion de leur développement en adéquation avec les contraintes vécues au niveau socioculturel, économique et environnemental. Cette politique offre par ailleurs l'opportunité à l'ANADER d'accompagner ce processus de développement décentralisé participatif. L'ANADER a donc réadapté sa stratégie et son dispositif opérationnel pour répondre efficacement à cette nouvelle donne.	Contribuer à l'accompagnement des collectivités locales et des communautés.	Toutes les Directions Régionales
4	APPUI AUX POPULATIONS DE LA PERIPHERIE DES PARCS NATIONAUX D'AZAGNY, DE LA COMOE, DU MONT SANGBE ET AUX INFILTRES »	Le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP) qui s'intègre dans le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) et dans le sous-programme sectoriel de gestion durable de la biodiversité devrait permettre à terme, de préserver et de valoriser de façon durable un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale dans les aires protégées.	Contribuer à la relance de la gestion durable des parcs nationaux d'Azagny, de la Comoé et du Mont Sangbé.	4 Directions Régionales (Centre-ouest, Nord, Sud-ouest, Sud)
5	ETUDE PILOTE D'IMPACT DU CONSEIL AGRICOLE	La mesure de l'impact des actions de l'ANADER dans l'amélioration et l'évolution des performances des exploitants et de leurs organisations s'impose comme une nécessité	Evaluer la contribution de l'ANADER à l'amélioration de la performance globale des exploitants agricoles et de leurs organisations professionnelles.	2 Directions Régionales (Sud-ouest, Centre-Est)
6	OFFRES DE PRESTATIONS, DE SUIVI DES CONTRATS	L'ANADER est sollicité pour la réalisation de nombreuses études et pour le suivi des conventions. Des dispositions doivent être prises pour répondre à ces sollicitations.	Contribuer à la mobilisation des ressources pour le financement de l'ANADER, assurer le	Toutes les Directions Régionales

N°	Intitulé du programme	Justification	Objectif du programme	Aire d'exécution
	ET CONVENTIONS ET DES ETUDES COMMANDEES		suivi efficace des contrats et conventions et réaliser les études confiées à l'ANADER.	
7	INSERTION SOCIO-ECONOMIQUES DES JEUNES ET EX-COMBATTANTS	Les programmes d'insertion font partie de la stratégie du gouvernement en matière de création d'emplois.	Développer une stratégie d'intervention spécifique pour garantir la réussite des projets / programmes d'insertion socio-économique des jeunes	Toutes les Directions Régionales
8	VALORISATION DE LA BIOMASSE ET DES RESIDUS ISSUS DU CACAO EN COTE D'IVOIRE	Les résidus issus des activités agricoles concourent à polluer l'environnement des plantations et des villages car ils ne sont pas recyclés. Par ailleurs les zones rurales restent tributaires de l'utilisation du bois de chauffe comme principale source d'énergie du fait d'une faible couverture en réseau électrique. Les résidus peuvent faire l'objet de valorisation et générer des richesses à l'échelle locale.	Améliorer les conditions de vie des populations à travers le recyclage des déchets agricoles	DR Sud-ouest

